

N° 2022-195

OBJET :

Réfection de la route de Très le
Mont à Lullin – Demande de
financement au CD74

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 7 décembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mirielle, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :25
pour :25
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET,
- par Jean-François MUFFAT à Fabien TROMBERT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait aux membres du conseil communautaire du projet de réfection de la route de Très le Mont à Lullin pour un montant estimé à 1 100 000 € HT. Il précise que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pourrait financer cette opération à hauteur de 80 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **approuve** le projet de réfection de la route de Très le Mont pour un montant estimé à 1 100 000 € HT,
- **accepte** le plan de financement suivant :
 - * CD74 (80%) 880 000,00 €
 - * CCHC (autofinancement) 222 000,00 €
- **solicite** Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention de 880 000,00 €,
- **donne** délégation à Monsieur le Président pour la réalisation de ce projet et la mise en place du financement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

